



**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW
FRANCE"**

Siège social: 14, Rue Edouard Mignot - 51100 Reims
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2022



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"

Siège social: 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux Membres de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 31 janvier 2023, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, les versions définitives de ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par les statuts. Ces derniers nous ayant été communiqués, respectivement, en date du 10 février et 13 février 2023, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels. Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 février 2023,

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martineau', is written over a horizontal blue line.

Sébastien MARTINEAU

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	85 578	60 017	25 561	40 825	15 265	37.39	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	7 405		7 405	7 043	362	5.14	
Total I	92 983	60 017	32 965	47 868	14 903	31.13	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	65 060		65 060	75 573	10 513	13.91
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	89 525		89 525	27 798	61 727	222.06
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	6 396 419		6 396 419	4 616 490	1 779 928	38.56
Charges constatées d'avance (2)	29 844		29 844	17 594	12 249	69.62	
Total II	6 580 847		6 580 847	4 737 455	1 843 391	38.91	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 673 830	60 017	6 613 812	4 785 324	1 828 489	38.21	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		4 434 733		2 800 485	1 634 247	58.36	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		1 311 951		1 634 247	322 296	19.72	
Situation nette (sous total)		5 746 684		4 434 733	1 311 951	29.58	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		5 746 684		4 434 733	1 311 951	29.58	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		174 690		104 273	70 418	67.53
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		98 469		85 651	12 819	14.97
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		583 237		139 593	443 644	317.81
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		10 732		21 075	10 343	49.08	
Total IV		867 128		350 591	516 537	147.33	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		6 613 812		4 785 324	1 828 489	38.21	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

856 396 329 516

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation				91 571	91 571	100.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	6 353 960		6 039 963		313 997	5.20
Mécénats	205 554		129 371		76 183	58.89
Legs, donations et assurances-vie	313 333		293 643		19 690	6.71
Contributions financières	591 874				591 874	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	7 464 721		6 554 548		910 173	13.89
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	5 117 486		4 070 369		1 047 117	25.73
Aides financières	94 894		42 398		52 495	123.81
Impôts, taxes et versements assimilés	2 026		16 774		14 748	87.92
Salaires et traitements	604 579		503 293		101 286	20.12
Charges sociales	315 334		227 299		88 034	38.73
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 265		15 265			
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	20 310		20 795		486	2.34
Total II	6 169 894		4 896 195		1 273 699	26.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 294 827		1 658 353		363 526	21.92

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change		17 124			17 124	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		17 124			17 124	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				24 106	24 106	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV				24 106	24 106	100.00
2. Résultat financier (III-IV)		17 124		24 106	41 230	171.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		1 311 951		1 634 247	322 296	19.72
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		7 481 845		6 554 548	927 297	14.15
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		6 169 894		4 920 300	1 249 593	25.40
5. EXCEDENT OU DEFICIT		1 311 951		1 634 247	322 296	19.72

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature			12 316		12 316	100.00
Bénévolat						
TOTAL			12 316		12 316	100.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens			12 316		12 316	100.00
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL			12 316		12 316	100.00

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 30/06/2022 12		Exercice N-1 30/06/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 889 971	6 889 971	6 475 293	6 475 293
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	6 872 847	6 872 847	6 462 977	6 462 977
- Dons manuels	6 353 960	6 353 960	6 039 963	6 039 963
- Legs, donations et assurances-vie	313 333	313 333	293 643	293 643
- Mécénat	205 554	205 554	129 371	129 371
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	17 124	17 124	12 316	12 316
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	591 874			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	591 874			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			91 571	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	7 481 845	6 889 971	6 566 864	6 475 293
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 064 069	4 064 069	3 140 734	3 140 734
1.1 Réalisées en France	2 866 090	2 866 090	2 412 116	2 412 116
- Actions réalisées par l'organisme	2 847 379	2 847 379	2 408 880	2 408 880
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	18 711	18 711	3 236	3 236
1.2 Réalisées à l'étranger	1 197 979	1 197 979	728 618	728 618
- Actions réalisées par l'organisme	1 121 796	1 121 796	689 456	689 456
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	76 183	76 183	39 162	39 162
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 279 754	1 279 754	1 059 730	1 059 730
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 279 754	1 279 754	1 059 730	1 059 730
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	826 071	826 071	732 153	732 153
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	6 169 894	6 169 894	4 932 617	4 932 617
EXCEDENT OU DEFICIT	1 311 951	720 077	1 634 247	1 542 676

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 30/06/2022 12		Exercice N-1 30/06/2021 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			12 316	
Bénévolat				
Prestations en nature			12 316	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	591 874			
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	591 874		12 316	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			12 136	12 136
Réalisées en France			12 136	12 136
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL			12 136	12 136

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	4 064 069		3 140 734		923 335	29.40
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	2 847 379		2 408 880		438 499	18.20
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	18 711		3 236		15 475	478.21
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	1 121 796		689 456		432 340	62.71
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	76 183		39 162		37 021	94.53
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 279 754		1 059 730		220 024	20.76
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 279 754		1 059 730		220 024	20.76
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	826 071		732 153		93 918	12.83
TOTAL DES EMPLOIS	6 169 894		4 932 617		1 237 277	25.08
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	6 169 894		4 932 617		1 237 277	25.08

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	6 872 847		6 462 977		409 870	6.34
- Dons manuels	6 353 960		6 039 963		313 997	5.20
- Legs, donations et assurances-vie	313 333		293 643		19 690	6.71
- Mécénats	205 554		129 371		76 183	58.89
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	17 124		103 887		86 763	83.52
TOTAL DES RESSOURCES	6 889 971		6 566 864		323 107	4.92
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	6 889 971		6 566 864		323 107	4.92

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 434 733	2 800 485	1 634 248	58.36
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	720 077	1 634 247	914 170	55.94
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 154 810	4 434 733	720 077	16.24

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			12 316		12 316	100.00
Réalisées en France			12 316		12 316	100.00
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL			12 316		12 316	100.00
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE						
(-) Utilisation						
(+) Report						
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE						

Commentaires:

IFAW – France
14 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2021 / 2022

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2022, dont le total est de 6 613 812 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 7 481 845 €, hors contributions volontaires, et dégageant un excédent de 1 311 951 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Activités principales

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association à but non lucratif de droit français (ci-après « IFAW France » ou « l'Organisation » ou « l'association ») sise à Reims, met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

Penser différemment et agir avec audace pour les animaux, les hommes et nos habitats.

Conformément aux articles 1 et 2 de ses statuts, l'association « IFAW France », est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but de conserver et protéger la vie sauvage et les animaux par l'éducation et en outre d'empêcher toute forme de cruauté à l'égard des animaux, à savoir :

- Préserver, protéger, améliorer et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de la vie sauvage, notamment par tout moyen pédagogique ;
- Soutenir et encourager, diriger et administrer la recherche des animaux maltraités ou des espèces en voie de disparition ;
- Encourager, diriger, stimuler et aider la publication, la communication et la divulgation d'informations concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition.

Les moyens d'action de l'association sont :

- la collecte de fonds par appel à des souscriptions, par dons manuels émanant de toutes personnes physique ou morale ;
- le recrutement et l'aide au recrutement de volontaires pour l'Association ;
- la réalisation de recherches et d'études et la publication de tout ou partie des résultats de ces recherches, l'établissement et l'entretien d'une bibliothèque, le rassemblement, la compilation, l'impression, la publication et la divulgation d'informations, de journaux, livres, films, cassettes, affiches ou autres documents ;
- l'organisation et la fourniture d'installations pour la tenue de conférences, réunions, séminaires, démonstrations, cours, expositions, compétitions, voyages et toute autre forme de manifestations ;
- l'établissement, la promotion ou le soutien à l'établissement ou la promotion de toute forme de coopération ou d'association avec toute organisation ou association dont l'objet est similaire en tout ou en partie à celui de l'Association, ou dont l'établissement ou la promotion peut concourir à la réalisation de l'objet de l'Association ;
- la coopération et la communication avec des organismes ou organisations, associations, institutions similaires, et/ou des administrations locales ou nationales, la coordination de leurs activités avec celles de l'Association.

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour démontrer tout ce que la société peut avoir à gagner en prévenant la cruauté envers les animaux et en réduisant la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW pendant l'exercice 2022 et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les subventions.

Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs des programmes prioritaires d'IFAW France, par exemple : la lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages, l'amélioration du bien-être des animaux vivants confisqués aux trafiquants, la fin du commerce d'ivoire, le sauvetage et la réhabilitation d'animaux blessés et orphelins, les sauvetages d'urgence et la prévention des risques de catastrophes, la conservation marine, notamment la réduction de la pollution sonore sous-marine et la fin de la chasse commerciale à la baleine, ainsi que l'enseignement de l'éthique animale.

photographes Laurent Baheux et Fabrice Guérin. Construite sur deux thématiques, l'environnement et le bien-être animal, cette charte est à la fois un rappel des règles de base aux photographes quant à leurs interactions avec les animaux et un outil de sensibilisation sur les questions d'environnement et de bien-être animal.

Eléphantique

Une nouvelle fois, IFAW France a été choisie comme association partenaire par le festival Eléphantique. Organisée par le photographe Francis Bompard, une exposition photos était accessible au public de Chambéry en novembre 2021. IFAW a pu valoriser différents de ses projets en faveur de la protection des éléphants et de leurs habitats dans le calendrier du festival. Les bénéfices de la vente des photographies et des calendriers, intégralement à IFAW France, ont été utilisés pour soutenir les campagnes du bureau.

Sauvetage, réhabilitation et transfert de Nania

Nania, une jeune éléphante alors âgée de deux mois, a été secourue par l'Unité de gestion du Parc des Deux-Balé à Boromo, au Burkina Faso, en septembre 2017. Peu après, IFAW et les autorités burkinabées ont signé un protocole d'accord spécifiant qu'IFAW France prendrait en charge la réhabilitation et la future remise en liberté de Nania.

IFAW poursuit l'encadrement de l'équipe locale en prodiguant les conseils techniques et opérationnels à suivre pour assurer le succès du processus de réhabilitation de l'éléphanteau Nania auprès des siens. Un appui financier régulier couvre les frais vétérinaires, le coût de la nourriture, de l'eau et le salaire des soigneurs. Au cours de l'exercice 2022, IFAW France a continué d'équiper le personnel local en matériel pour poursuivre le processus de réhabilitation de l'éléphanteau Nania. Cette équipe locale bénéficie désormais d'une couverture santé.

Un inventaire des éléphants sauvages du parc des Deux-Balé a commencé pendant l'exercice 2022. Financé par IFAW et co-réalisé avec l'Office national des aires protégées du Burkina Faso (OFINAP), son objectif est de permettre de mieux cibler les zones où Nania peut être conduite afin de favoriser son rapprochement avec les éléphants sauvages. Il permettra une meilleure compréhension de la taille et des caractéristiques démographiques de la population locale d'éléphants.

Les coûts du programme de sauvetage de la faune sauvage au cours de l'exercice 2022 se sont élevés à 2 230 098 €.

Criminalité contre les espèces sauvages

Chiens de détection au Bénin

Depuis 2018, IFAW travaille au Bénin pour établir un centre ouest-africain d'excellence régionale pour l'entraînement des chiens renifleurs au Bénin. Après trois années de formation continue, le premier formateur de la Police Républicaine Béninoise dédié aux chiens de détection d'espèces protégées à brillamment réussi son examen. Il a débuté la formation des agents des Eaux et Forêts en février 2022 qui comprend la première femme cynotechnicienne spécialisée dans la protection des espèces protégées au Bénin.

IFAW déplore le décès d'un des chiens au cours de l'exercice 2022, probablement dû à un cancer. Les équipes sont régulièrement déployées à l'aéroport mais l'accès au port autonome de Cotonou reste difficile.

Coopération avec la justice et les douanes

Lors de l'exercice 2022, IFAW France a poursuivi sa collaboration avec les forces de l'ordre impliquées dans la lutte contre la criminalité faunique. À l'invitation de l'Ecole Nationale de la Magistrature, Loïs Lelanchon, Responsable du programme sauvetage de la faune sauvage du bureau UE, a sensibilisé une cinquantaine de magistrats à la problématique du commerce en ligne illicite d'espèces menacées. Nous avons également renforcé nos liens de coopération avec la douane en participant au sein de l'Ecole Nationale des Douanes à un stage dédié à la thématique de la protection de la faune et de la flore. IFAW a été invité à tenir un stand lors d'une de ces journées de la formation pour parler de nos liens de collaboration dans la lutte contre la criminalité faunique.

Je donne mon ivoire

IFAW France a poursuivi l'organisation de sa campagne « Je donne mon ivoire », un projet qui propose aux particuliers depuis 2015 de remettre leur ivoire à des fins de destruction. Pour la destruction d'ivoire de 2018, IFAW a collaboré avec l'ONCFS (l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Cette année, un nouvel accord a été trouvé avec l'OFB (l'Office français de la biodiversité) afin d'organiser une collecte et destruction commune pendant l'année 2023. L'entrée en vigueur en janvier 2022 de mesures très restrictives concernant le commerce d'ivoire au niveau de l'Union Européenne renforce encore davantage la pertinence de ces actions.

Les coûts du programme Criminalité liée aux espèces sauvages pour l'exercice 2022 se sont élevés à 934 527 €.

Secours d'urgence lors de catastrophes

Partout, les catastrophes naturelles deviennent de plus en plus fréquentes et dévastatrices, provoquant des ravages d'une ampleur sans précédent. Elles affectent non seulement les humains mais aussi les animaux à court et long termes.

Sur le terrain, IFAW est directement témoin de l'intensité et du potentiel destructeur croissants de ces catastrophes. Ouragans, séismes, feux de forêt... Tous ces événements sont dévastateurs tant pour les hommes que pour les animaux. Pour y faire face, notre équipe d'experts intervient dans le monde entier afin d'offrir une aide d'urgence immédiate, en secourant et en soignant les animaux touchés et en veillant à ce que les animaux de compagnie ne soient pas séparés de leurs propriétaires. Nous travaillons également sur l'élaboration de plans de résilience et sur le renforcement des capacités au sein des communautés particulièrement exposées aux risques.

En cas de catastrophe, une solide planification et une bonne communication peuvent faire la différence, augmentant ainsi les chances de survie des populations humaines et des animaux. Le programme de Secours d'urgence lors de catastrophes initialement développé dans des régions considérées à risque telles que l'Asie du Sud-Est, l'Inde ou les États-Unis, s'étend désormais à l'Europe avec un pilotage depuis la France. Cette décision s'appuie sur ce constat : la coordination des secours est essentielle pour réduire le risque et l'impact des catastrophes émergentes sur les animaux en Europe.

Sur l'exercice 2022, IFAW a travaillé avec les gouvernements et les autorités en Europe pour demander l'intégration des animaux dans tous les plans de gestion des catastrophes (préparation, évacuation et accueil). IFAW France poursuit également son partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57).

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, nous sommes venus en aide à plus de 101 717 animaux touchés par des catastrophes à travers le monde, dont 5 780 animaux de réfugiés ukrainiens pris en charge à la frontière polonaise.

Apporter une aide d'urgence et favoriser le rétablissement à long terme des animaux et aider les victimes de la guerre en Ukraine

Lors de la crise de 2014 en Crimée, IFAW avait travaillé avec divers partenaires ukrainiens, aux côtés desquels nous avons poursuivi notre collaboration. Lorsque la Russie a envahi l'Ukraine en février 2022, ces solides partenariats nous ont permis de rapidement déployer nos opérations de secours d'urgence en Ukraine, en Pologne et dans les pays voisins. Nous sommes entrés en contact avec les autorités gouvernementales et vétérinaires afin de connaître leurs besoins, et nous avons aidé des zoos et des sanctuaires à évacuer les animaux sauvages vers des zones plus sûres.

Notre équipe de secours d'urgence a été déployée en Pologne pendant deux mois, de mars à mai 2022, afin de gérer l'unique unité de soins pour animaux de Medyka, le principal poste-frontière entre l'Ukraine et la Pologne. Dans cette unité baptisée la « tente bleue », nos secouristes, vétérinaires et bénévoles ont travaillé sans relâche, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, pour venir en aide aux réfugiés et à leurs animaux. Se relayant par tours de garde de 8 à 12 heures, ils ont fourni de la nourriture, assuré des soins vétérinaires et distribué des équipements pour animaux. Beaucoup de personnes nous ont exprimé à quel point elles étaient reconnaissantes d'avoir été accueillies avec tant d'empathie et de compassion, assurant que cet accueil avait permis d'atténuer leur inquiétude pour leurs animaux de compagnie.

Parmi ces personnes figure Alina Beskrovna, une courageuse Ukrainienne de 31 ans qui a fui Marioupol, cité portuaire ukrainienne située entre la Crimée et le Donbass. Après être restés cachés dans un sous-sol pendant cinq semaines, Alina, sa mère et ses trois chats ont finalement réussi à s'enfuir, embarquant alors pour un éreintant périple de six jours au cours duquel il leur a fallu traverser 16 postes de contrôle russes avant d'arriver enfin à Medyka, où IFAW a pu apporter un peu de réconfort aux deux femmes et à leurs animaux.

Au total, 43 secouristes d'IFAW, dont sept vétérinaires, ont été déployés pour accueillir et prendre en charge les réfugiés arrivant en Pologne avec leurs animaux de compagnie, une étape avant de poursuivre leur voyage. Nos intervenants sont venus du monde entier pour nous aider : France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Australie, États-Unis, Mexique et Costa Rica.

Jusqu'à la fin juin 2022, à la gare de Przemyśl (Pologne) nous avons soutenu les vétérinaires ukrainiens qui venaient en aide aux réfugiés arrivant avec leurs animaux de compagnie. IFAW a également apporté un appui financier aux organisations investies dans le sauvetage et le secours aux animaux en Ukraine et dans d'autres pays. Alors que nous continuons de recevoir des demandes d'aide, nous travaillons toujours en étroite collaboration avec les organisations bénéficiaires afin de nous assurer que leurs besoins sont satisfaits et qu'elles parviennent à venir en aide à autant d'animaux que possible.

Durant les 100 premiers jours de la guerre, IFAW est directement venu en aide à plus de 42 000 animaux de compagnie (principalement des chats et des chiens) et animaux sauvages (tels que des ours, des chauves-souris et des tigres). Au-delà de venir en aide aux animaux touchés par la crise, nous avons également apporté un soutien aux familles et soigneurs qui les entourent.

Toute l'équipe d'IFAW est profondément reconnaissante du généreux soutien qui nous est parvenu du monde entier durant la guerre en Ukraine. Grâce à ces dons, nous avons été en mesure de fournir une aide essentielle sous forme de soins vétérinaires, de nourriture pour

animaux, de fonds d'urgence et de fournitures pour les animaux de compagnie. Cet élan de générosité nous a également permis de prendre un engagement pluriannuel afin de poursuivre notre aide aux animaux et aux habitants en Ukraine. Parallèlement aux opérations de secours d'urgence, nous avons défini dès le début de la guerre, les actions pour la phase de reconstruction. Le moment venu, lorsque nous passerons à cette dernière phase, nous nous attacherons à améliorer les normes et les pratiques en matière de protection des animaux, ainsi qu'à renforcer la résilience des infrastructures, des systèmes et des habitats sauvages en Ukraine.

Sauver les dernières populations de tortue d'Hermann en France

Sur l'exercice 2022, IFAW France a apporté à plusieurs reprises un appui financier d'urgence en réponse à plusieurs catastrophes en Allemagne, en France et en Sicile. Lors de l'incendie qui a touché le département du Var en août 2021 et a brûlé plus de 7 100 hectares de forêt dans le massif des Maures et l'arrière-pays du golfe de Saint-Tropez, IFAW a soutenu l'association locale SOPTOM dans le sauvetage des tortues d'Hermann. Une des trois dernières espèces de tortues terrestres d'Europe, leur population se concentre presque exclusivement sur cette seule réserve en France.

Les coûts du programme Secours d'urgence lors de catastrophes et prévention des risques pour l'exercice 2022 se sont élevés à 580 894 €.

Conservation marine

Réduire le bruit sous-marin et les collisions avec des navires

La campagne Vitesses Bleues d'IFAW milite pour une limitation des vitesses de navigation à 75% de la vitesse de conception des navires (ce qui revient à diminuer les vitesses de 10% environ), afin d'atténuer les effets délétères de la navigation sur la vie marine. L'adoption de ces vitesses réduites à l'échelle mondiale permettrait de diminuer de 40% la pollution sonore océanique, de 50% le risque de collision de baleines avec des navires, et de 13% les émissions de gaz à effet de serre imputables à l'industrie de la navigation et du transport maritime.

L'analyse économique que nous avons réalisée conclut qu'une telle réduction des vitesses de navigation pourrait générer entre 3,4 et 4,5 milliards d'euros de bénéfices socio-économiques). Notre campagne Vitesses Bleues, qui vise à recueillir un vaste soutien politique et populaire en faveur d'un abaissement des vitesses de navigation dans les eaux européennes, sera lancée à l'automne 2022.

Sonic Sea

Au cours de l'exercice 2022, nous avons pu organiser 6 projections du film Sonic Sea, un film coproduit par IFAW sur la pollution sonore sous-marine et ses répercussions sur la faune marine. Ces projections ont eu lieu aux quatre coins de la France (Toulon, Nice, Nantes, Paris) et ont permis de sensibiliser un public très varié à cette thématique (par exemple, des étudiants en école d'ingénieur à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime de Nantes, des visiteurs dans le cadre de l'évènement O'dyssey - la journée des océans à Paris, des résidents Niçois). Ces projections ont également été suivies de temps d'échanges et de débat avec le public.

Mise à jour du label « Green Marine Europe »

IFAW a poursuivi sa collaboration avec le label « Green Marine Europe », lancé en 2020. Il s'agit d'un programme de certification environnementale visant à encourager l'industrie maritime européenne à adopter un modèle plus durable en allant au-delà des réglementations en vigueur. Au cours de l'exercice 2022, IFAW a participé à la mise à jour des critères du label sur la pollution sonore sous-marine.

Les coûts du programme Conservation marine pour l'exercice 2022 se sont élevés à de 249 674 €.

1. L'Organisation

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW France), ci-après « l'Organisation » ou « l'association », association française à but non lucratif dont le siège est établi à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'ONG formant collectivement le Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare, « IFAW »). IFAW dispose de plus d'une douzaine de bureaux et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- Fonds international pour la protection des animaux (Australie) Pty Ltd
- Fonds international pour la protection des animaux (Belgique)
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Endowment Fund (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds gGmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- Fonds international pour la protection des animaux NPC (Afrique du Sud)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) (Royaume-Uni)
- Fonds international pour la protection des animaux, IFAW en action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)
- Fonds fiduciaire du Fonds international pour la protection des animaux (Zimbabwe)

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2021 / 2022 se sont élevés à un montant total de 6 872 847 euros, ce qui représente une somme en hausse de 6,34 % par rapport aux revenus de 2020 / 2021 d'un montant de 6 462 977 euros.

L'exercice comptable 2021 / 2022 d'une durée de 12 mois s'est par ailleurs caractérisé par une hausse des produits d'exploitation de 13,89 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2021 de même durée du fait de la hausse des dons ci-dessus évoquée et compte tenu de subventions provenant de soutiens d'affiliés IFAW.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 26,01 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à + 1 295 K€.

Après prise en compte du résultat financier de + 17 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de + 1 312 K€.

Référentiel comptable

Application du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ».

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Application du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC.

Le règlement comptable, ANC N° 2018-06 a été mis en place pour la première fois à compter de l'exercice précédent ouvert le 1^{er} juillet 2020.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2021 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations incorporelles

Sans objet.

3.10.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Matériels informatiques	1 à 5 ans soit 100% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;
- Matériel de transport	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;

3.10.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.4. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds propres

Les fonds propres se composent du résultat de l'exercice, des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 592 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 92 K€ au cours de l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2022.

3.12.4. Assurances-vie

Les assurances vie sont inscrites au compte de résultat à la date de réception des fonds par l'entité. Les assurances-vie sont inscrites en engagements reçus, pour leur valeur estimée dès lors qu'elles ont été acceptées par le conseil d'administration.

3.12.5. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

3.12.6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été nulles pour l'exercice contre 12 316 € constatés au cours de l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	85 578 €	- €	- €	85 578 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	85 578 €	- €	- €	85 578 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau et matériel de transport.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	44 753 €	15 265 €	- €	60 017 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	44 753 €	15 265 €	- €	60 017 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	7 043 €	362 €	- €	7 405 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	7 043 €	362 €	- €	7 405 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 89 525 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 27 798 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 29 844 € à la clôture de l'exercice contre 17 594 € à la clôture de l'exercice précédent.

4.4. Fonds propres

Tableau de variation fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat			Augmentation		Dimunition ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Report à nouveau	2 800 485 €	1 634 247 €	1 264 007 €	- €	- €	- €	- €	4 434 733 €	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 634 247 €	- 1 634 247 €	- 1 264 007 €	1 311 951 €	720 077 €	- €	- €	1 311 951 €	
Dotations consommables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL	4 434 733 €	- €	- €	1 311 951 €	720 077 €	- €	- €	5 746 684 €	

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

Néant

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Avance et acomptes reçus	- €	- €
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 690 €	104 273 €
Dettes fiscales et sociales	98 469 €	85 651 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	583 237 €	139 593 €
TOTAL 1	856 396 €	329 516 €
Produits constatés d'avance	10 732 €	21 075 €
TOTAL 2	10 732 €	21 075 €
TOTAL	867 128 €	350 591 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 536 990 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 95 392 € à la clôture précédente.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Diverses subventions d'affiliés affectées	- €	- €	- €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	591 874 €	91 571 €	500 303 €	546,35%
Dons manuels non affectés	7 297 086 €	6 462 692 €	834 394 €	12,91%
Dons manuels affectés	149 761 €	285 €	149 476 €	N/S
Transferts de charges	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	8 038 720 €	6 554 548 €	1 484 172 €	22,64%
Contributions volontaires	- €	12 316 €	- 12 316 €	-100,00%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	- €	12 316 €	- 12 316 €	-100,00%
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	8 038 720 €	6 566 863 €	1 471 857 €	22,41%

5.2. Détail des legs, donations et assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	313 333 €
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	- €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	313 333 €

5.3. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences positives de change	17 124 €	- €	17 124 €	N/A
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	17 124 €	- €	17 124 €	N/A
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	- €	24 106 €	- 24 106 €	-100,00%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	- €	24 106 €	- 24 106 €	-100,00%
RESULTAT FINANCIER	17 124 €	- 24 106 €	41 230 €	N/A

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	9	5
Non cadres	3	5
TOTAL EFFECTIF SALARIE	12	10

6.2. Rémunération des organes de direction

Néant

6.3. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle est assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) mais elle en est exonérée pour l'ensemble de ses activités. Comme toute entité non soumise à la TVA, l'association est assujettie à la taxe sur les salaires.

6.4. Opérations entre affiliés

6.4.1. Soutien institutionnel

L'affilié nord-américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) se fait rembourser les coûts inhérents à son assistance et ses services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW France. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique. Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Ces montants se sont élevés à 1 841 122 € pour l'exercice contre 1 099 136 € pour l'exercice précédent

6.4.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 60 K€ contre environ 19 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.4.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	-	1 641
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd	39 563	25 297
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	49 101	-
Affilié ICT	-	-
	<u>89 525</u>	<u>27 798</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	475 301	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	10 646
International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd	-	-
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	4 899	11 086
Affilié ICT	56 791	73 661
	<u>536 990</u>	<u>95 392</u>

Subventions / contributions versées aux affiliés

Au cours des exercices comptables 2021 / 2022 et 2020 / 2021, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	76 183	39 162
	<u>76 183</u>	<u>39 162</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, ligue de protection d'animaux et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 18 711 € pour l'exercice contre 3 236 € pour l'exercice précédent.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
Assurances-vie acceptées par le conseil d'administration non encore reçues	544 204 €	- €
TOTAL	544 204 €	- €

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) collectées auprès du public et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

8.1. Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité du public, IFAW France présente depuis juillet 2020, un CER et un CROD en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant le règlement N°2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute association, fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales.

Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales d'IFAW France.

Les CER et CROD sont établis au 30/06/2022 selon les modèles prescrits par le règlement comptable N°2018-06.

Aucun changement significatif n'est relevé pour la lecture comparée du CROD et du CER.

Les colonnes « TOTAL » du CROD intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat.

La colonne « dont générosité du public » du CROD présente l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public.

8.2. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER et du CROD

L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du CER dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.

Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins d'IFAW – France, ses différentes missions sociales.

Le CER, le CROD et les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels, conformément au règlement ANC N°2018-06.

8.3. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.3.1. Ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires

Ci-après la ventilation analytique des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires.

Tableau de ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires :

(€)	Sauvetages d'urgence et prévention des risques de catastrophes	Politique internationale	Préservation des habitats	Conservation marine	Sauvetage et recherche de mammifères marins	Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Secours aux animaux sauvages	Total
Dépenses de programmes	580 894	21 479	47 397	249 674	0	934 527	2 230 098	4 064 069

Affectation fonctionnelle des dépenses :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2022, l'Organisation a supporté des frais de 2 101 347 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 394 263 € ont été affectés à la collecte de fonds, 227 218 € aux frais généraux et administratifs, et 1 479 867 € aux dépenses de programmes.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2021, l'Organisation a supporté des frais de 1 965 122 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 358 437 € ont été affectés à la collecte de fonds, 229 641 € aux frais généraux et administratifs, et 1 377 044 € aux dépenses de programmes.

Les dépenses de programmes et de fonctionnement de l'exercice sont présentées ci-après :

(€)	Programmes	Développement	Administration	Total
Campagnes et projets				
Sous-traitance et financement	390 619	-	-	390 619
Personnel direct	585 721	11 534	11 534	608 789
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	26 183	116	441	26 740
Frais de soutien	449 574	4 403	20 952	474 928
Total	1 452 097	16 053	32 927	1 501 076
Sensibilisation et influence multimédia				
Production et positionnement	50 275	-	-	50 275
Marketing et collecte de fonds numériques	262 902	29 538	3 212	295 652
Personnel direct	91 293	10 083	-	101 376
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	10 847	398	123	11 368
Frais de soutien	186 246	15 123	5 835	207 204
Total	601 563	55 143	9 169	665 875
Sensibilisation des donateurs et campagnes de mobilisation				
Actions, production et distribution	1 284 481	814 763	274 421	2 373 665
Personnel direct	64 809	51 456	-	116 265
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	36 185	8 711	10 482	55 377
Frais de soutien	624 935	333 629	499 072	1 457 636
Total	2 010 409	1 208 559	783 975	4 002 943
Total dépenses (dont contributions volontaires)	4 064 069	1 279 754	826 071	6 169 894

8.3.2. Mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'association et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne.

L'établissement du CER est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du CER sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en compte est la méthode du coût historique.

La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du CER dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.

Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.3.3. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- Les grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;
- Les frais de recherche de fonds ;
- Les frais de fonctionnement ;
- L'excédent de l'exercice ;
- Les ressources restant à utiliser.

Les grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *Préservation des habitats,*
- *Conservation marine,*
- *Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages,*
- *Secours aux animaux sauvages,*
- *Sauvetage d'urgence et prévention des risques de catastrophes,*
- *Sauvetage et recherche de mammifères marins,*
- *Politique internationale.*

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

Le résultat de l'exercice.

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons, dans la quasi-totalité non affectée, le montant des ressources affectées et non encore utilisées est nul.

8.3.4. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement d'appels à la générosité du public et de manière moindre de dons reçus d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

Mode de traitement des legs et donations

Néant.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.4. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'Organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

IFAW France gère depuis Reims les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET MUTUALISATION DES COÛTS DE PROGRAMMES

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : la préparation des programmes d'actions ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances. Les coûts des interventions présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 1,841 million d'euros.

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de développement ou aux frais généraux d'administration en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.